

Arrêté viziriel du 16 janvier 1951 fixant, pour l'année 1950, le taux des ristournes d'intérêts au titre du crédit hôtelier (B. O. du 9 février 1951).

V. — QUESTIONS SOCIALES

A. — ORGANISATION ET PROTECTION DU TRAVAIL

Dahir du 5 août 1950 modifiant et complétant le dahir du 2 juillet 1947 portant réglementation du travail (B. O. du 5 janvier 1951).

Arrêté du directeur du travail et des questions sociales du 31 août 1950 déterminant les taxes à percevoir, du 1^{er} janvier au 31 décembre 1951, pour l'alimentation des fonds créés par législation marocaine sur les accidents du travail (B. O. du 5 janvier 1951).

Arrêté viziriel du 2 décembre 1950 complétant le tableau annexé à l'arrêté viziriel du 16 janvier 1950 relatif aux prix de remboursement de la journée d'hospitalisation dans les formations sanitaires civiles du Protectorat (B. O. du 12 janvier 1951).

Arrêté du directeur de la santé publique et de la famille et du directeur du travail et des questions sociales du 28 octobre 1950, fixant le tarif de remboursement de certaines spécialités pharmaceutiques fournies aux malades hospitalisés dans les formations sanitaires civiles du Protectorat (B. O. du 12 janvier 1951).

Arrêté résidentiel du 15 janvier 1951 établissant les listes d'arbitres et de sur-arbitres en matière de différends collectifs du travail (B. O. du 26 janvier 1951).

Arrêté résidentiel du 15 janvier 1951 modifiant l'arrêté résidentiel du 10 décembre 1943 déterminant les conditions d'application du dahir du 9 décembre 1943 accordant des majorations et des allocations aux victimes d'accidents du travail ou à leurs ayants droit (B. O. du 26 janvier 1951).

Arrêté du directeur du travail et des questions sociales du 30 décembre 1950 établissant les listes des membres de la commission inter-régionale de conciliation (B. O. du 26 janvier 1951).

Dahir du 11 décembre 1950 modifiant le dahir du 19 janvier 1946 relatif à la conciliation et à l'arbi-

trage en matière de différends collectifs du travail (B. O. du 9 février 1951).

Dahir du 8 janvier 1951 modifiant et complétant le dahir du 25 juin 1927 relatif à la réparation des accidents du travail (B. O. du 23 février 1951).

Arrêté du directeur des finances du 10 février 1951 fixant certains barèmes de capitaux constitutifs des rentes allouées aux victimes d'accidents du travail ou à leurs ayants droit (B. O. du 23 février 1951).

Arrêté du directeur du travail et des questions sociales du 27 décembre 1950 modifiant et complétant l'arrêté directorial du 31 mai 1943 pour l'exécution du dahir du 11 mai 1943 étendant aux maladies professionnelles les dispositions du dahir du 25 juin 1927 relatif à la réparation des accidents du travail (B. O. du 23 février 1951).

Arrêté du directeur du travail et des questions sociales du 5 septembre 1950 modifiant l'arrêté directorial du 19 septembre 1945 déterminant les conditions spéciales pour l'ouverture du droit à réparation de la silicose professionnelle sur les bases fixées par la législation sur les maladies professionnelles (B. O. du 16 février 1951).

Arrêté du directeur de la santé publique et de la famille du 8 mars 1951 relatif au paiement des honoraires médicaux et chirurgicaux, s'ajoutant dans certains cas, aux frais d'hospitalisation des victimes d'accidents du travail (B. O. du 30 mars 1951).

B. — SALAIRES

Dahir du 5 décembre 1950 déterminant les modalités du rachat des rentes de 200 à 500 francs par an, allouées à des victimes d'accidents du travail ou à leurs ayants droit, lorsque ce rachat a été effectué hors délai (B. O. du 19 janvier 1951).

Arrêté du directeur de la santé publique et de la famille du 9 décembre 1950 fixant le tarif de remboursement des pensements, sérums et produits similaires fournis à la consultation des victimes d'accidents du travail (B. O. du 19 janvier 1951).

Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 24 mars 1951 portant augmentation du salaire minimum (B. O. du 30 mars 1951).

LA CHASSE AU MAROC (1)

Alors que le Maroc des débuts du Protectorat et, même des dernières années d'avant-guerre, possédait une faune cynégétique très variée et abondante, il est incontestable que l'on y assiste à une régression du gibier : non seulement les chasseurs ne peuvent plus espérer les somptueux tableaux d'antan, mais ils doivent aller de plus en plus loin chercher perdreaux, lièvres, sangliers, voire lapins.

Les causes de cette régression sont multiples : augmentation du nombre des chasseurs, repli du gibier, recrudescence du braconnage.

1^o AUGMENTATION DU NOMBRE DES CHASSEURS.

Le nombre de permis délivrés, ou renouvelés annuellement, était de 8 à 9.000 en 1938-1939 ; il est passé de 10.300 en 1945, à 13.500 en 1946, 13.200 en 1947 pour dépasser 17.000 en 1948 et 1949.

Quant au nombre de licences de chasse en forêt, il est également en progression constante, ainsi que l'indique le tableau ci-dessous :

NATURE	1943	1944	1945	1946	1947	1948	1949
Licences générales	237	337	661	1.350	1.750	2.842	3.945
Licences ordinaires	2.196	1.860	2.294	3.149	4.157	4.944	4.579
	2.433	2.197	2.955	4.499	5.907	7.786	8.624 (1)

(1) En 1950, où il n'existe plus qu'une catégorie de licence valable pour l'ensemble des forêts de la zone française, le nombre délivré a été de 9.200.

2° REPLI DU GIBIER.

C'est une conséquence inévitable de la multiplication des fusils et du développement démographique, agricole et industriel du pays (intensification de la récolte du doum, par exemple) : le gibier se réfugie là où sa tranquillité est assurée.

Il n'est donc pas exact de dire, comme on le fait trop souvent, que le Maroc n'a plus de gibier, que la chasse y est ruinée. En fait, dans les régions éloignées des grands centres, dans la montagne, en zone d'insécurité, il existe heureusement de belles réserves de perdreaux, de lièvres, de sangliers, à la disposition des chasseurs. Les passionnés, s'ils ont les moyens de faire de grands déplacements, peuvent donc encore se permettre de beaux tableaux. Mais comme la chasse est un sport de plus en plus démocratique, il faut que ces réserves profitent au plus grand nombre : c'est pourquoi l'administration forestière envisage d'opérer, durant la période estivale, des transports de perdreaux des régions riches mais peu accessibles, dans les secteurs appauvris et d'accès facile.

3° RECRUESCENCE DU BRACONNAGE.

Le relâchement de la surveillance durant la période de guerre, le développement qu'a pris, dans les villes, le commerce du gibier, ont provoqué un regain d'activité chez les braconniers : le ramassage des œufs, la chasse par moyens prohibés, l'abattage de pièces en excédent des quantités autorisées, etc... sévissent, hélas ! en trop d'endroits.

*
**

Pour remédier à une telle situation, d'importantes mesures ont été prises cette année.

D'une part, à la suite d'un vœu unanime du congrès des associations cynégétiques du Maroc dans sa réunion du 26 février 1950, vœu retenu par la commission consultative de la chasse lors de sa séance du 24 mars 1950, l'administration a interdit, à titre d'essai, pendant la saison 1950-1951, le commerce de certaines espèces de gibier sédentaire : perdreau, lièvre et sanglier.

Certes, la réglementation habituelle comporte bien la constitution de réserves, où la chasse est interdite, la limitation des jours de chasse et des « tableaux » d'espèces sédentaires, mais l'expérience a largement prouvé que ce ne sont là que des palliatifs, de même le contrôle du commerce du gibier par le système de tickets, qui s'est révélé inopérant car laissant trop de possibilités de fraude.

Il n'est pas douteux que l'interdiction totale du commerce, si elle est strictement contrôlée — et tous

les services de surveillance ont été alertés sur ce point — soit la seule mesure qui permette de limiter les abattages de gibier (2).

D'autre part, une mesure constructive — et celle-ci permanente — a marqué l'année 1950 : la création du « fonds de la chasse » par le dahir du 2 juin 1950.

Alimenté par un droit supplémentaire de 800 francs sur le permis, par le produit des licences de chasse en forêt et de la location du droit de chasse, enfin, par les contributions volontaires des associations cynégétiques, ce fonds spécial, souhaité depuis plusieurs années par les chasseurs du Maroc, à l'instar de ce qui existait en France depuis 1941, met à la disposition de l'administration, des ressources importantes pour la conservation et le repeuplement des chasses (3).

Création de brigades spéciales de surveillance, destruction des nuisibles, repeuplement des secteurs appauvris, soit par transport de gibier adulte des zones riches, soit par élevage et lâcher de jeunes sont désormais possibles et permettent d'espérer un renversement complet de la situation (4).

En même temps, la commission consultative de la chasse a été élargie et remplacée par le « conseil supérieur de la chasse », créé par le même dahir. Constitué par des représentants des administrations intéressées, des chambres d'agriculture, enfin des associations de chasse et des milieux cynégétiques, ce conseil est appelé à donner un avis sur les projets de réglementation ou d'amélioration de la chasse, le programme d'emploi du « fonds de la chasse », etc... Il en résultera une collaboration d'autant plus féconde que, désormais, existe ce qui manquait jusqu'ici pour rendre effectives les excellentes suggestions des uns et des autres, les crédits.

(2) D'ailleurs, cette mesure a été accueillie, dans l'ensemble, très favorablement, et la majorité des chasseurs souhaite de la voir maintenue.

(3) Au cours de l'exercice 1951, l'actif de ce « fonds » sera de 25 millions de francs. Un arrêté, en date du 22 février 1951 (bulletin officiel n° 2.004 du 23 mars 1951) a fixé les conditions d'attribution, sur ce « fonds », de primes pour la destruction des animaux nuisibles au gibier.

(4) Au cours de ces derniers mois, l'administration forestière a procédé à un certain nombre de réalisations à cet égard.

Des gardes-chasse ont été recrutés et affectés dans les principaux centres (Rabat, Meknès, Fès, Taza, Marrakech, Oued-Zem, etc...) d'où ils pourront rayonner, en automobile.

Des gibiers exotiques (perdreux choukar, cerfs Sika) ont été importés, et des lâchers ont été effectués dans la région de l'Oued Cherrate, le parc national du Tazekka, etc...

Des perdreaux indigènes ont été transportés de zones riches en gibier dans des secteurs appauvris.

Enfin l'élevage du faisan de Mongolie est poursuivi dans les faisanderies du Cherrate et de Bab-Ahzar, et des œufs d'autres espèces sont attendus de France.

PROBLEMES D'ORGANISATION ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE DU NORD ET DE L'AFRIQUE NOIRE (1)

L'Afrique du Nord et l'Afrique Noire constituent un ensemble géographique dont le développement commun autorise tous les espoirs puisque, sur certains points déjà de ce territoire, comme le Maroc par exemple, les résultats obtenus dépassent les prévisions que des esprits optimistes avaient pu former pour ce pays en 1912.

En l'absence de toute coordination et de toute prévision, on a vu se créer des économies parallèles dans les trois pays d'Afrique du Nord, Algérie, Tunisie, Maroc, qui, toutes, sont orientées vers la production de l'olive, des agrumes, des céréales, du vin et des primeurs.

Aucun plan, soit à l'échelon gouvernemental français, soit à l'échelon africain, n'a jamais essayé de définir les conditions les meilleures pour un développement harmonieux de ces trois pays, ni, ce qui est

plus grave, pour prévoir les débouchés qui seront nécessaires dans dix, quinze ou vingt ans, pour absorber

(1) N.D.L.R. — Extrait du n° 290 (janvier-février 1951) du bulletin de la chambre de commerce et d'industrie de Casablanca.

L'exposé ci-dessus a été présenté le 17 janvier 1951, par M. Imberti, président de la confédération générale du patronat au Maroc, au nom de cette confédération et de la chambre française de commerce et d'industrie de Casablanca et avec l'accord de la fédération des chambres de commerce et d'industrie du Maroc, au cours d'une réunion, tenue à Paris, sous les auspices du conseil national du patronat français et en présence des représentants des organisations patronales de l'Afrique du Nord et des fédérations économiques de l'Afrique Noire française.

A la suite de cette réunion il fut décidé de procéder à la constitution d'un comité d'études et de liaisons, organisme privé ouvert à la représentation de tous les intérêts économiques de l'Afrique française.

une production toujours plus importante de vin, d'huile d'olive, d'agrumes ou de primeurs.

Il faut reconnaître, cependant, que des inquiétudes se sont déjà manifestées, notamment chez certains producteurs d'Afrique du Nord, qui ont abouti, paradoxalement, à la mise en place d'une politique de concurrence entre les trois pays, chacun essayant, soit de se réserver des marchés exclusifs, comme l'Algérie avec la France, soit d'essayer d'abattre ses concurrents en pratiquant des prix de revient inférieurs, comme le Maroc tente de le faire sur quelques produits.

Il est cependant évident que la France ne pourra pas, au détriment de son économie, continuer, tous les ans, à recevoir des quantités accrues de produits nord-africains. L'essoufflement est perceptible dans de nombreuses branches agricoles (vin, huile d'olive) ou industrielles (sardines du Maroc ou sardinelles de Tunisie). Cette situation s'aggravera dans les années qui vont suivre, lorsque viendront en pleine exploitation les plantations qui ne cessent de s'accroître.

Sur le plan industriel, le divorce est plus flagrant encore. Le pacte colonial qui unissait la Métropole à ses colonies faisait de celles-ci, à la fois, les fournisseurs de matières premières et les clients naturels des fabrications industrielles de la Métropole.

L'industrialisation de l'Afrique, qui commence, va sans doute priver la France d'un certain marché, mais, de plus, établir un concurrent redoutable aux portes de l'Europe.

Les difficultés rencontrées par ces industries nouvelles, qui revendiquent, non sans âpreté, leur place au soleil, provient de l'insuffisance des marchés de base et de la nécessité où elles se trouvent, pour assurer leur subsistance, d'exporter à tout prix.

Tel est l'exemple que donnent les huiles d'Afrique occidentale française, les sardines du Maroc, les minerais et phosphates.

Toute industrie qui ne se trouve pas au sein d'un marché intérieur stable et assuré, est vulnérable et, dans ses réactions, dangereuse pour ses concurrents sur le marché international où elle est dans la nécessité de se tailler une place.

Les conditions même de l'industrialisation de l'Afrique française sont précaires, puisque, pour atteindre la totalité du marché africain, le même industriel est obligé de multiplier ses établissements et de s'établir à la fois à Brazzaville, Dakar, Casablanca, Alger et Tunis.

Tous ces pays sont séparés par des barrières douanières, par des statuts politiques très différents qui rendent illusoire la mise en valeur rationnelle de leurs ressources communes.

Qu'on veuille bien imaginer la situation de la general electric ou de la Ford, si elles avaient dû s'établir à la fois à New-York, à la Nouvelle-Orléans, à San-Francisco et à Los-Angelès, par exemple. Leur direction organique, leur concentration, leur puissance financière et industrielle eussent été quatre ou cinq fois moindre.

Pour le moment, le seul contact qui existe entre les trois pays d'Afrique du Nord est la conférence des gouverneurs et résidents généraux qui sont, semble-t-il, normalement portés vers l'étude des problèmes politiques que pose la présence française, plutôt que vers la mise en commun des ressources économiques propres à ces trois territoires ; ils sont d'ailleurs jalousement surveillés par les producteurs de chacun de ces pays, qui se refusent, dans leur ensemble, à envisager le problème sous un autre angle que l'angle algérien, tunisien ou marocain.

Les réunions, toujours rares, de producteurs des trois pays pour un produit donné (agrumes, vin ou primeurs), donnent l'affligeant spectacle d'une lutte d'intérêts particuliers dans laquelle chacun entend rester sur ses positions, ne rien céder et se réserver la part du lion.

Outre les difficultés que les trois pays nord-africains connaissent parce qu'à la veille d'une surproduc-

tion, leur population s'accroît dans des proportions qui peuvent devenir rapidement inquiétantes, puisque des ethnographes ont pu prévoir qu'en l'an 2.000, la population d'Afrique du Nord serait de 44 millions d'habitants.

L'Afrique Noire, par contre insuffisamment peuplée, avec des productions agricoles déterminées par son climat (arachides, café, bananes, cacao, bois coloniaux, coton, riz, ananas, etc...) semble susceptible de créer une économie complémentaire de l'économie d'Afrique du Nord ; une telle économie établirait un courant d'échanges indispensable pour faire vivre cet immense empire et lui donnerait la possibilité de s'étendre sur un vaste marché intérieur avec de considérables virtualités industrielles.

Telles sont les raisons qui réclament impérieusement la constitution d'une organisation économique qui pourrait grouper les représentants qualifiés de l'économie de ces divers pays et des représentants économiques de leurs gouvernements pour l'étude en commun des problèmes intéressants cet empire.

Les systèmes douaniers, désuets, qui empêchent la circulation des richesses entre les divers pays de l'Afrique française, devraient, tout d'abord retenir l'attention des techniciens pour arriver à créer une union économique de l'Afrique française.

Le problème des communications terrestres ne peut être éludé plus longtemps. Les communications maritimes ou aériennes, satisfaisantes pour les villes de la côte, ne permettent, à aucun moment, les échanges entre les régions intérieures (sud marocain et algérien et régions du Niger, Tchad). On ne peut pas espérer voir se développer d'abord les régions de l'intérieur, ensuite, s'établir un courant actif entre l'Afrique du Nord et l'Afrique Noire, si un axe n'est tracé, qui permettrait la mise en valeur d'immenses régions, vouées actuellement à la stérilité.

Le problème du transsaharien Méditerranée-Niger et d'une route transsaharienne, a été suffisamment étudié pour que sa réalisation soit poursuivie avec la plus grande célérité, même si la rentabilité d'un tel projet n'apparaît pas immédiate. Cette réalisation aujourd'hui, tant du point de vue de la défense nationale que du point de vue de l'économie africaine, ne peut plus souffrir ni discussion, ni délai. Les moyens financiers peuvent être aisément trouvés et doivent faire l'objet d'une étude spéciale.

Sur le plan social, il sera peut-être nécessaire de réviser un certain nombre d'exagérations qui ont été commises dans certains de ces pays, et qui aboutissent à entraver le développement économique, en effrayant les capitaux qui seraient disposés à s'investir pour leur mise en valeur.

Enfin la France se trouve, surtout en Afrique du Nord, en butte à des revendications d'ordre politique des autochtones algériens, tunisiens et marocains. Il doit être démontré que ni le Maroc, ni la Tunisie, ni l'Algérie ne peuvent prétendre à une indépendance politique car la faible étendue de leurs ressources particulières ne leur permet pas d'atteindre à une autonomie économique et financière sans laquelle il ne peut y avoir d'indépendance politique.

L'importance des problèmes qui se poseraient au sein de l'organisme envisagé, dans lequel seraient représentés les autochtones des différents pays de l'Afrique française, serait susceptible de démontrer, sans qu'il soit besoin d'y insister, que les revendications politiques passent loin derrière les impératifs économiques catégoriques qui se posent.

Les sacrifices, que la France s'est imposés pour fournir à ces pays l'aide substantielle et indispensable à leur équipement, ont pu donner l'illusion à l'élite avancée de ces pays que les conditions d'un équilibre financier et d'une balance économique stables, étaient obtenues. Il ne faut pas se lasser de dissiper cette dangereuse utopie. Rien n'est actuellement possible en Afrique, sans l'aide de la France.

Il y aura d'ailleurs peut-être lieu pour la France, au cours de cette construction d'un continent africain,

de réviser sa position financière vis-à-vis de l'Union nord-africaine, en prenant des gages solides (mines, ports, barrages, chemins de fer), en contre-partie des sacrifices financiers qu'elle consentira ; elle pourra ainsi être associée aux bénéfices de l'opération.

Il est incontestable que la France est le dénominateur commun de cet ensemble désarticulé qu'est l'Afrique française et qu'elle seule, par conséquent, est susceptible d'harmoniser, de coordonner les intérêts divergents de cette mosaïque.

*
**

Nous ne nous sommes attachés, dans cette étude, qu'aux généralités du problème économique que nous croyons essentiel. Les techniciens du droit administratif et du droit constitutionnel devront trouver les modalités de cette indispensable coordination.

Il semble que les contacts sérieux que nous avons déjà établis et qui se multiplieront, permettront d'obtenir des résultats tangibles dans les divers pays que nous représentons.

De la confrontation de ces études naîtront des solutions que nous nous efforcerons de faire accepter par nos gouvernements respectifs et, en dernière analyse, par le Gouvernement français.

Dans un stade ultérieur, on devra envisager la création d'un haut conseil économique, à large recrutement.

L'Afrique, mosaïque de peuples, mosaïque d'économies, mosaïque d'Etats, trouvera, dans une autonomie africaine fortement liée à la France, sous la forme d'une union économique, les possibilités d'un développement presque illimité.

L'EMIGRATION DES MUSULMANS ALGERIENS EN FRANCE

Monsieur J.-J. Rager, docteur ès-lettres de l'université d'Alger a publié dans les « documents algériens » du 31 décembre 1950, une étude sur l'émigration en France des musulmans algériens. Nous avons pensé que cette étude, venant après les articles de M. Pierre Devillars, parus dans ce bulletin (1), sur l'immigration marocaine en France, pourrait intéresser nos lecteurs. Nous en donnons ci-dessous de larges extraits :

I. — LES DIFFERENTES CAUSES DE L'EMIGRATION.

Si le problème de l'immigration se pose par rapport au milieu démographique et économique métropolitain, il se pose d'une façon différente et d'une manière beaucoup plus urgente par rapport au milieu démographique et économique algérien. L'émigration est devenue une nécessité démographique et économique algérienne absolue.

1^{re} Causes démographiques et économiques de l'exode :

La population de l'Algérie, comme celle de tous les pays musulmans, croît à un rythme rapide grâce à une très forte natalité qui donne, chaque année, un important excédent de naissances sur les décès, malgré une mortalité infantile, elle aussi très élevée. Evaluée à 2.307.400 habitants, en 1856, la population musulmane atteint 4.890.800 habitants, en 1921, 5.548.200 en 1931, 6.160.700 en 1936 et 7 millions 626 mille (y compris les 60.000 marocains et tunisiens) au dernier recensement d'octobre 1948.

En dehors des territoires du sud qui groupent environ un huitième des musulmans, 6.500.000 vivent dans l'Algérie du Nord, essentiellement sur la bande littorale, avec les points d'accumulation que constituent l'Algérois et la Mitidja, la Kabylie dans la région de Tizi-Ouzou, l'Oranie avec les centres d'Oran, Sidi-Bel-Abbès, Tlemcen, Mascara, Aïn-Témouchent, et dans le Constantinois, les environs de Constantine, Bône et Philippeville. Cette cristallisation, sauf pour la Kabylie, restée un véritable réservoir naturel d'hommes, est le résultat du mouvement qui, au XX^{ème} siècle, a vu les musulmans quitter les communes mixtes pour les grands centres européens (les communes de plein exercice), où la demande de main-d'œuvre était très grande.

Le milieu social islamique encourageant la natalité par l'ensemble des croyances, des mœurs, des institutions familiales, des circonstances économiques qu'il crée et la France ayant, par ailleurs, favorisé l'accroissement de la natalité en empêchant les guerres de tribu à tribu, en introduisant un contrôle sanitaire et en mettant en valeur les richesses naturelles du pays, l'accroissement annuel des populations musulmanes est

actuellement d'environ 120.000 individus par an. Les spécialistes des questions démographiques estiment qu'en 1976 la population musulmane de l'Algérie plafonnera entre un minimum de 10,2 millions et un maximum de 13 millions.

L'accroissement démographique pose donc automatiquement des problèmes d'ordre économique.

En étudiant les rapports qui existent entre richesses et populations en Afrique du Nord, on s'aperçoit que l'Algérie, en particulier, n'arrive plus à nourrir les populations habitant sur son sol. Il y a rupture d'équilibre et l'on constate que c'est dans les régions où ces rapports sont les plus tendus que prédomine l'émigration. Alors qu'en Tunisie, et surtout au Maroc, apparaît une marge réelle entre les richesses existantes et les richesses possibles, cette marge est, dans les territoires comme la Kabylie, pratiquement inexistante. En Tunisie et au Maroc, le problème économique l'emporte sur le problème démographique. En Algérie le problème démographique pose le problème économique, mais aussi le paralyse. Les conditions naturelles de l'Algérie en font, contrairement à ce que les observateurs superficiels pourraient croire, un pays pauvre dans l'ensemble. Les terres fertiles et bien irriguées ne présentent qu'une infime partie de la superficie dont la quasi totalité est conditionnée de montagnes à relief accentué, de hauts plateaux secs à cultures extensives de faible rendement, et de steppes qui servent de parcours à un élevage transhumant. Sur 21 millions d'hectares, l'Algérie en a déjà 6 inutilisables. Les 15 millions restant se répartissent comme suit : 5,5 de parcours ; 3 de bois, forêts et broussailles ; 6,5 labourables (31 % du total) dont un peu plus de 4 régulièrement en culture (le reste constituant la jachère). Les surfaces cultivables sont donc relativement restreintes : 19 % contre 88 % pour la Métropole en tenant compte des territoires du sud Grande comme 35 départements français, l'Algérie du nord ne dispose que de produits agricoles cultivés sur une surface, parfois de médiocre qualité, égale à celle de 10 départements français et elle doit nourrir une population croissante dépassant déjà celle de 17 départements métropolitains.

La situation économique générale du pays est fondée sur les ressources de l'agriculture. Or, les conditions d'occupation du sol, les techniques agraires et rendements diffèrent profondément selon qu'il s'agit de propriétaires européens ou de musulmans.

La faiblesse des rendements des propriétaires musulmans a des répercussions importantes sur la production générale de l'Algérie, la céréaliculture étant une culture essentiellement musulmane (72 %).

Notons par ailleurs que si les terres à céréales ont augmenté de 2 millions 860.000 ha. en 1901, à 3.100.000 ha. en 1930, elles ont diminué depuis cette date devant les progrès des cultures riches (vigne, agrumes et autres fruits et légumes) et n'atteignent

(1) Cf. vol. XIII, nos 46 et 47 (2^{ème} et 3^{ème} trimestres 1950) du bulletin économique et social du Maroc.

plus, en 1946, que 2.100.000 ha. situés dans les hautes plaines de l'intérieur.

Ainsi, au moment où précisément la pression démographique devenait plus pesante et plus apparente, les emblavures diminuaient, sans augmentation correspondante des rendements à l'ha. La rupture d'équilibre entre le peuplement et les possibilités immédiates et directes de ravitaillement se faisait plus évidente.

Chaque année, par suite du simple accroissement de la population, 200.000 quintaux supplémentaires de céréales sont indispensables. La population musulmane vivant essentiellement de ces dernières, on calcule qu'en 1871, chaque habitant disposait de 5 quintaux par an ; en 1900, il ne disposait que de 4 quintaux ; en 1940, de 2 quintaux 1/2 ; et aujourd'hui, avec une bonne récolte, il n'a plus que 2 quintaux pour se nourrir. Le déséquilibre entre les ressources et la population se traduit naturellement par un niveau de vie très bas de la plus grande partie de la population et par un important chômage.

Comment, en attendant de trouver des remèdes africains, employer et nourrir ces masses musulmanes en voie de prolétarisation ? *L'émigration vers la France se présente comme une des rares solutions immédiates possibles.*

2° Causes psychologiques de l'émigration :

Il est difficile de séparer les causes économiques des causes psychologiques.

Le français musulman est attiré, en France, par les salaires élevés qu'il compte y toucher. A l'attrait du gain s'ajoute celui d'une existence meilleure. Les travailleurs qui désirent partir savent, en outre, qu'ils jouiront en France d'une situation morale supérieure à celle qui leur est faite en Algérie : ils seront plus indépendants et échapperont au complexe d'infériorité qu'ils éprouvent dans leur pays d'origine par rapport à l'Européen.

A ces raisons générales s'ajoutent parfois des motifs plus précis. Dans certaines régions francophones les jeunes s'expatrient pour échapper à la sujétion des contraintes familiales et dans l'espoir d'épouser des métropolitaines. Parfois aussi les chefs de famille emmènent leurs enfants en vue de leur donner une instruction meilleure. Et puis, il y a l'orgueil kabyle : chaque famille insiste pour le départ d'un de ses membres.

II. — LES PRINCIPALES ZONES D'EMIGRATION.

Les émigrants se répartissent assez inégalement, quant à leur origine, entre les diverses parties de l'Algérie. Le centre essentiel de l'émigration est la Kabylie ; des émigrants viennent également de l'Aurès, d'un certain nombre d'îlots berbères des Babors, où d'Oranie, exceptionnellement de douars arabes sédentaires. Les territoires du sud fournissent également un petit contingent d'émigrants.

On peut évaluer à environ 180.000 le total des français musulmans se trouvant sur le territoire métropolitain. Trente mille d'entre eux résident en France depuis de nombreuses années et échappent actuellement au contrôle statistique algérien. Sur les 150.000 émigrants recensés, 78.000 proviennent du département de Constantine, 52.000 de celui d'Alger, 17.000 de celui d'Oran et 3.000 des territoires du sud. Ces chiffres ne sont bien entendu, que des ordres de grandeur.

Le principal foyer d'émigration du département d'Alger se trouve dans l'arrondissement de Tizi-Ouzou.

C'est dans le département de Constantine que l'émigration est la plus importante.

L'arrondissement de Bougie dont la population musulmane est de 551.515 habitants compte plus de 30.300 émigrants.

Celui de Sétif (460.441 habitants musulmans) voit s'expatrier environ 26.000 individus ; celui de Batna 7.500.

Pour le département d'Oran, l'arrondissement de Tlemcen fournit à lui seul un contingent de près de 9.000 émigrants, essentiellement originaires de communes mixtes de Marnia et de Nédroma.

Très particulière et variable selon les régions des territoires du sud, l'émigration atteint son maximum dans celui de Touggourt (plus de 2.200 départs). Signalement qu'une centaine de Mozabites ont émigré temporairement ou définitivement en France. La sécheresse qui décime les troupeaux d'ovins influe énormément sur l'amplitude du mouvement migratoire.

III. — CARACTERES GENERAUX DE L'EMIGRATION.

L'émigration des travailleurs algériens en France a un caractère essentiellement temporaire, son acuité varie selon les saisons ; elle ne porte que sur l'élément mâle de la population ; l'absence de visite médicale et de formation professionnelle la rend anarchique.

1° Durée et variation de l'émigration selon les saisons :

La durée de l'émigration est assez inégale. Elle varie selon les régions. Dans la commune mixte des Bibans, la durée moyenne de l'absence est de l'ordre de deux ans. Dans celle des Rhira, chez les berbères arabophones de Lalla-Marnia, de Nédroma et de Mazouna la plupart des émigrants reviennent chaque année pour la moisson, puis repartent. Dans ces dernières régions l'émigration est maxima en automne (après la moisson) et au printemps (après les labours) ; elle est minima en hiver et en été.

En grande et en petite Kabylie, l'absence dure de une à quatre années. L'émigration y atteint son maximum au printemps et en été, car la température, plus clémente à cette époque de l'année, permet au kabyle de mieux s'adapter au climat métropolitain.

La durée de l'absence varie également avec le degré d'enrichissement de l'émigrant. Celui qui possède un métier quelque peu spécialisé revient moins souvent que le simple manœuvre.

Ce dernier rentre au pays tous les deux ans, ou tous les ans s'il le peut, pour se reposer des fatigues de l'année. Quant à l'émigrant qui n'a pas réussi, il revient au plus vite à son village. Notons que beaucoup de retours s'effectuent pour le Ramadan, l'Aïd-el-Kébir et à l'occasion des fêtes religieuses locales (taams, ouadas, zerdas).

Bien que les émigrants soient pour la plupart mariés et pères de famille, les retours définitifs au pays d'origine sont rares. Souvent l'attrait de la Métropole est trop fort, souvent aussi les gains de l'ouvrier émigré ont été employés en totalité à l'alimentation journalière de sa famille et n'ont pu constituer un pécule assurant l'existence de cette dernière pour l'avenir. L'émigrant algérien apparaît donc comme un travailleur qui va s'installer en France pour une longue période, coupée de retours fréquents au pays d'origine, où il reviendra finir ses jours.

On décèle toutefois, depuis quelques années, une tendance des émigrants à s'installer définitivement en France avec leur épouse. Si quelques rares départs avec femme et enfants sont déjà signalés en 1936-1937, c'est à partir de 1948 que le phénomène devient sensible. On peut actuellement estimer à environ 900 le nombre des familles musulmanes installées en France.

Ce phénomène social a pris de l'importance du fait des allocations familiales et de la sécurité sociale accordées aux familles algériennes résidant dans la Métropole. A ces raisons s'ajoutent naturellement l'attrait de la vie en famille évitant à la fois les frais d'un

double ménage et les retours onéreux vers la terre natale, auxquels la majorité des ouvriers s'astreint volontairement.

Si les départs de familles venaient à s'accroître ils entraîneraient une modification profonde du caractère de l'émigration.

2° Age et caractéristiques des émigrants :

L'émigration des français-musulmans vers la Métropole est essentiellement masculine.

La plupart des émigrés ont entre 20 et 40 ans. Ils arrivent donc en France dans la pleine force de l'âge et représentent de ce fait une puissance de travail intégrale. Peu de travailleurs émigrent après leur 55^{me} année.

Les qualités physiques et morales varient quelque peu selon les groupes ethniques. Le kabyle des régions scolarisées est indéniablement le plus préparé à s'adapter au travail industriel et au genre de vie occidentale. L'intensification de la scolarisation et l'orientation de cette dernière vers le professionnel pourraient rapidement valoriser la main-d'œuvre des autres régions d'émigration et, par contre-coup, entraîner la diminution du nombre des chômeurs. Les qualités physiques des individus diffèrent selon les régions. Les sahariens, moins robustes que les berbères des montagnes, supportent très mal le climat métropolitain.

IV. — REPERCUSSIONS DE L'EMIGRATION SUR LA SITUATION ECONOMIQUE, SOCIALE ET SANITAIRE DE L'ALGERIE.

Le départ massif de l'élément masculin français-musulman ne s'effectue pas sans provoquer directement (par le fait de départ) ou, par contre-coup (au retour après un contact plus ou moins prolongé avec la Métropole), des modifications dans la situation économique, sociale et sanitaire de l'Algérie.

1° Répercussions économiques :

Sous l'angle économique, l'émigration se traduit, d'une part, par un départ de main-d'œuvre et, d'autre part, par des envois de fonds de la Métropole vers l'Algérie.

a) Le départ de main-d'œuvre :

Depuis 1935, l'émigration ne gêne plus ni les exploitations industrielles ni les exploitations agricoles algériennes. Au contraire, elle diminue le nombre de bouches à nourrir sur une terre pauvre et surpeuplée. Elle modère, dans une certaine mesure, l'installation, dans les villes, d'un véritable prolétariat rural.

b) Les envois de fonds :

La répercussion économique la plus importante de l'émigration est, sans aucune doute, l'envoi considérable de fonds effectués par les français-musulmans qui travaillent dans la Métropole. Ceux-ci prélèvent une fraction importante de leurs gains pour l'adresser à leurs familles, et les mouvements de capitaux qui résultent de ces envois atteignent une ampleur telle qu'ils constituent un élément très appréciable de la balance des comptes entre l'Algérie et la Métropole.

En 1913, le seul bureau de poste de Fort-National avait payé à des familles kabyles un million trois cent dix mille francs de mandats émanant de la Métropole. En 1948, la commune mixte de Fort-National a reçu plus de 700 millions de francs de mandats émanant de la Métropole. A ce chiffre il convient naturellement d'ajouter les sommes que les émigrants rapportent sur eux à leur retour ou confient à des parents et amis qui rentrent au pays.

On peut évaluer à plus de huit milliards de francs le total des fonds envoyés ou amenés en Algérie par les français-musulmans employés en France.

Les envois varient naturellement selon les catégories professionnelles et selon la régularité du travail des émigrants. On peut estimer de 100 à 200.000 francs les expéditions faites annuellement par les commerçants, et de 20 à 80.000 celles effectuées par les ouvriers.

2° Répercussions sociales et sanitaires :

L'émigration a des conséquences sociales importantes dans le domaine familial et sur les genres de vie. Elle peut avoir des répercussions graves dans l'évolution de la situation sanitaire des populations musulmanes.

a) Conséquences sociales :

Partant généralement seul, il arrive fréquemment que le français-musulman épouse une métropolitaine. On estime actuellement à près de 6.000 le nombre des mariages mixtes. Environ 400 de ces ménages sont venus s'installer en Algérie. On évalue d'autre part, à plus de 12.000 le nombre des femmes musulmanes abandonnées et il est permis de penser qu'une vingtaine de milliers d'émigrants tendent à se fixer définitivement en France.

L'émigration accélère également l'évolution des mœurs : le costume s'occidentalise, les vieilles superstitions disparaissent ; souvent aussi l'autorité du vieux père de famille est battue en brèche, l'idée de l'indispensable scolarisation progresse, le médecin remplace le marabout, le mariage forcé recule. Certes, souvent l'émigrant, de retour au pays, retrouve ses anciennes formes de pensée et est repris par la conscience collective du douar. Mais il n'en est pas moins vrai que dans les régions où l'émigration est une habitude solidement établie, les modifications du genre de vie ne feront que s'accroître.

Si l'argent envoyé de France contribue essentiellement à nourrir les familles restées au pays, certains émigrants, après avoir payé leurs dettes, achètent souvent un lopin de terre et augmentent leur cheptel.

L'habitat se modifie également mais très lentement.

Par ailleurs, tout le monde s'accorde à reconnaître que si l'émigrant rentre au pays plus « revendicatif » qu'avant son départ, il n'en est pas moins devenu plus sociable. Très sensible aux égards dont il a pu être l'objet en France, il supporte mal d'être traité différemment à son retour en Algérie. Il demeurera toujours « celui qui a été en France » et jouira d'un prestige certain auprès de ses coreligionnaires.

b) Conséquences sanitaires :

La répercussion de l'émigration sur l'état sanitaire des populations musulmanes de l'Algérie est une question sur laquelle les avis divergent. Sans aller jusqu'à dire que l'émigration en France est à l'origine de la tuberculose et de la syphilis, il faut toutefois admettre qu'elle exerce une influence sur le développement de ces maladies qu'il convient de combattre en France par une politique du logement de la main-d'œuvre algérienne, et en Algérie par la création de maisons de repos.

Quant au développement de l'alcoolisme en Algérie, il n'est pas douteux que sa progression dans les campagnes a souvent pour cause l'habitude, prise par l'émigrant en France, de consommer du vin ou des liqueurs.

Les conséquences psychiatriques et médico-sociales du développement de ce fléau sont graves.

*

**

Inéluctable, l'émigration des musulmans algériens vers la France a des conséquences heureuses pour l'économie algérienne. Elle pose, certes, tant pour la Métropole que pour l'Algérie de délicats problèmes sociaux et sanitaires. Mais ceux-ci, ne l'oublions pas

ne sont que les reflets de problèmes humains et techniques plus larges auxquels il convient de donner des solutions.

Au moment où les industriels français repensent les problèmes du plein emploi, de la qualification professionnelle, du logement et de la vie des français-musulmans dans nos cités techniques, au moment où les français-musulmans (dont soi-disant on ne pouvait rien tirer) deviennent, dans certaines branches d'activité, des ouvriers spécialisés ou des ouvriers professionnels, nous pensons qu'il appartient à l'Algérie de

trouver sa part de solutions neuves, hardies, réfléchies et à « l'échelle » du grand problème humain qui la préoccupe.

Bref, il s'agit de ne pas rester enlisés dans les formules desséchantes d'un bréviaire administratif désuet et de concevoir, pour l'appliquer, une politique de création continue.

Jean-Jacques RAGER,
Docteur ès-lettres
de l'université d'Alger.

LE REVENU AGRICOLE EGYPTIEN (1)

.....
Dans ses dernières réunions, le congrès des études sociales a examiné les questions se rapportant au relèvement social des campagnes dans les pays arabes. A ce propos, il a estimé nécessaire d'examiner la situation économique présente, étant donné qu'il est impossible de relever le niveau social si l'on n'a pas soin de réaliser, en même temps, un progrès plus rapide et d'une portée plus grande dans le domaine économique.

M. Abdel Hamid Moustapha Omar, sous-directeur du service de statistique au ministère de l'agriculture, m'a offert un exemplaire de la brochure intitulée « le revenu agricole national pendant l'année 1948-1949 ».

La valeur de notre production agricole générale est estimée à 282.616.000 livres (2) réparties comme suit :

- a) Production agricole :
 - 1 — Récoltes 202.655.000 L.E.
 - 2 — Légumes 12.179.000 »
 - 3 — Fruits 8.994.000 »
- b) Production animale :
 - 1 — Viandes de boucherie 25.785.000 »
 - 2 — Laites et laitages 21.346.000 »
 - 3 — Laines 495.000 »
- c) Volailles et œufs 11.162.000 »

Ces chiffres nous mènent aux conclusions suivantes :

1° Notre revenu national varie entre 500 et 600 millions de livres, soit une moyenne de 550 millions. Notre revenu agricole représente donc 52 % du revenu

total, alors que les paysans et tous ceux qui vivent de l'agriculture représentent environ 80 % de la population totale du pays. Par conséquent, le niveau de vie de la majorité des égyptiens est bas. De plus, si la part de l'agriculture dans le revenu national est tellement réduite, c'est que nous ne savons pas exploiter toutes les possibilités agricoles en utilisant les moyens scientifiques et techniques qui s'imposent, comme c'est le cas, par exemple, au Danemark, en Hollande et aux Etats-Unis.

2° Il est à remarquer que la proportion des légumes et des fruits est minime. D'ailleurs l'ouvrage qui nous fournit ces chiffres reconnaît que la superficie affectée à la culture des légumes et des fruits n'est que de 252.359 et 67.398 feddans (3) respectivement, ce qui est tout à fait insuffisant. L'on voit par là, que notre production de légumes et de fruits ne peut point combler les besoins de la population qui ne fait qu'augmenter rapidement.

Ce n'est pas sans raison que nous attribuons à la négligence de l'élément technique et mécanique l'insuffisance de notre revenu agricole. Les pays avancés ne font que compter tous les jours davantage sur les machines, ce que nous négligeons, hélas ! en Egypte et dans les autres pays arabes.

Les statistiques que nous avons sous les yeux nous apprennent que les frais agricoles comprennent les proportions très élevées, de 36 % pour la main-d'œuvre et 21 % pour les bestiaux.

*
**

Par ailleurs, les statistiques en question nous apprennent que le revenu agricole se répartit de la manière suivante entre les différentes catégories de propriétaires :

(1) N.D.L.R. — Extrait d'un article « statistiques officielles qui retiennent l'attention », publié par le Dr Rached el Barawi, professeur à la faculté de commerce du Caire, dans la *bourse égyptienne*, n° du 21 décembre 1950.
(2) La livre égyptienne vaut 1.000 francs.

(3) Le feddan représente environ les 2/5 d'un hectare, soit 40 ares.

PROPRIETAIRES DE	Superficie totale en feddans	Nombre des propriétaires	Revenu de chaque catégorie en livres égyptiennes
Moins d'un feddan	153.180	373.692	5.685.000
1 à 5 feddans	975.386	432.428	26.171.000
5 à 50 feddans	2.207.881	178.368	81.876.000
50 à 100 feddans	604.914	8.778	22.405.000
Plus de 100 feddans	2.095.518	6.797	77.691.000
Total	6.036.879	1.000.062	223.828.000

LES INVESTISSEMENTS PRIVES EN TUNISIE EN 1950 (1)

BRANCHES D'ACTIVITE	Capital des sociétés constituées (millions de frs)	Capital des sociétés ayant augmenté leur capital (millions de frs)	Capital total des investiss. (millions de frs)
Agriculture, forêts, pêches	72,1	202,9	275,0
Electricité (production, distribution)		116,3	116,3
Pétrole (recherches)		2.000,0	2.000,0
Industries extractives	19,9	517,4	537,3
Industries chimiques	10,9	687,6	698,5
Industries alimentaires	30,4	265,8	296,2
Autres industries	191,1	577,2	768,3
Transports	26,9	132,4	159,3
Commerce	206,3	286,1	492,4
Banques, agences, sociétés immobilières et autres branches	44,1	192,5	236,6
TOTAUX	601,7	4.978,2	5.579,9
Totaux en 1949	974	4.283	5.257
Totaux en 1948	517,5	4.511	5.029

Les capitaux investis officiellement en 1950 dans des sociétés soit par constitution, soit par augmentation

de capital, ont été sensiblement les mêmes qu'en 1948 et 1949.

La répartition par nature d'activité montre que sur les 5.580 millions de francs investis, 81 % ont été consacrés à des branches industrielles ou d'équipement.

(1) Extrait de l'étude publiée par M. Jules Lepidi, administrateur de l'institut national de la statistique et des études économiques, dans le *bulletin économique et social de la Tunisie*, n° 49, février 1951.

PRODUCTION MONDIALE DE MAIS (1)

D'après les estimations de l' « United States Office of Foreign Agricultural Relations », la production mon-

diale de maïs, en 1950-1951, peut être évaluée à environ 5.300 millions de boisseaux. Ce chiffre, bien qu'inférieur aux récoltes exceptionnelles des deux dernières saisons, reste supérieur à la moyenne grâce aux rendements élevés des pays nord-américains.

(1) Source : *Bulletin d'informations économiques* (n° 1 — 1951) du service de la documentation du conseiller commercial auprès de l'ambassade de France en Grande-Bretagne — Note établie d'après « The Economist (Records and Statistics) », n° du 6 janvier 1951.

SUPERFICIES PLANTEES EN MAIS ET PRODUCTION

P A Y S	S U P E R F I C I E (en milliers d'acres) (a)				P R O D U C T I O N (en millions de boisseaux)			
	Moyenne 1935-39	1948	1949	1950	Moyenne 1935-39	1948	1949	1950
Amérique du Nord ..	103.260	99.310	100.540	96.880	2.435	3.860	5.535	3.305
Europe	29.790	28.540	29.130	29.300	697	680	640	610
U.R.S.S.	10.000	8.500	8.500	9.000	170	135	140	150
Asie	33.920	38.300	39.580	39.040	610	635	640	630
Afrique	18.200	18.240	18.020	18.520	255	250	265	255
Amérique du Sud ...	24.930	22.160	19.080	20.160	575	475	355	430
Océanie	325	195	240	260	8	6	6	6
Total	220.420	215.240	215.080	213.160	4.750	6.040	5.580	5.285

(a) 1 acre : 40 ares.

« ETUDES SUR LE MARCHÉ FINANCIER » (1)

Compte rendu sur l'ouvrage de M. Vigreux, professeur à la faculté de droit de Toulouse

L'ouvrage réunit les articles sur le marché financier publiés dans « l'opinion économique et financière », par M. Vigreux, de 1946 à 1950. L'auteur a bien effectivement classé ses études sous les deux idées essentielles auxquelles elles se rattachent : les principes directeurs de l'investissement, l'évolution du marché financier, ainsi qu'il l'annonce dans son introduction. Il est non moins vrai que, comme il l'indique dans sa conclusion, il n'est guère de domaine qui soit plus complètement fonction de la psychologie de la foule que celui du marché financier.

A confronter d'emblée l'une des premières et l'une des dernières phrases de l'ouvrage, nous ne voudrions pas masquer ainsi le grand intérêt de tous les chapitres intercalaires. L'excellent compte rendu du Monde du 11 février 1951 reproduit ci-après marque bien la nécessité pour tout opérateur en bourse, en France et au Maroc, de prendre connaissance de cette étude très nouvelle et d'examiner avec la plus grande attention son exposé général et les faits qu'il révèle. Il explique, grâce à la présentation faite et pour la première fois, le marché financier marocain dans son organisation, sa structure et son évolution.

« Dans son ouvrage, M. Pierre Vigreux, professeur à la faculté de droit de Toulouse, pose certains principes directeurs destinés à guider l'épargnant dans ses placements en valeurs mobilières. Il montre comment les disparités irrationnelles de cours per-

mettent d'orienter rationnellement l'action, tant pour l'achat de titres que pour l'arbitrage de placements ; comment la notion de « cours relatifs », qu'il dégage et qui constitue le thème général de tout cet ouvrage, doit diriger l'action depuis la décision même de l'acte d'épargner jusqu'à la réalisation du placement.

« Les indices de la valeur réelle des valeurs mobilières que l'auteur a imaginés permettent de suivre l'évolution de la productivité — exprimée en pouvoir d'achat vis-à-vis des biens directs — des placements faits en bourse. Appliquant le principe des *cours relatifs* à l'évolution corrélative des cours de l'or et de ceux, des valeurs, l'auteur montre que les résultats de la thésaurisation d'or ont été en général beaucoup moins brillants qu'on ne le croit généralement. Une étude du marché financier de Casablanca explique l'évolution curieuse des cours des valeurs marocaines depuis la guerre : leur hausse sensationnelle de 1939 à 1948 et le rééquilibre du marché depuis lors ».

Nous nous permettrons d'ajouter que le marché local, et avec lui le marché français, ne s'affermiront, toutes choses restant égales par ailleurs, que si des mesures de remise en confiance de l'épargne sont prises. Le rajeunissement avantageux des emprunts 1942 et 1943 au Maroc est excellent. Il procède de l'esprit même de la politique du baron Louis, de Joseph Caillaux et de Raymond Poincaré. Mais ces noms sont bien grands pour si petite chose. Il en va de même pour l'emprunt annoncé de l'énergie en France.

(1) Toulouse, Soubiran, et Paris, Librairie S.E.F., 1951, in 8°, 336 p.

.....
Nous nous réservons de revenir sur ces points beaucoup plus longuement.